



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 119449

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question de l'échec scolaire. En effet, un récent avis du conseil économique, social et environnemental (CESE) consacré aux inégalités à l'école, met en avant cette réalité très préoccupante. Chaque année, environ 130 000 élèves achèvent leur scolarité obligatoire sans aucun diplôme. Or cette absence rend leur insertion sociale et professionnelle extrêmement aléatoire. Le CESE note aussi que l'origine de ces échecs se trouve, la plupart du temps, dans les premières difficultés éprouvées par les élèves à l'école primaire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui rappeler les mesures qu'il a mises en place afin de renforcer les apprentissages fondamentaux dès l'école élémentaire.

Texte de la réponse

Le ministre a pris la pleine mesure de la situation de grande difficulté scolaire dans laquelle se trouvent certains élèves. La lutte contre l'échec scolaire constitue un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. C'est pourquoi l'école primaire a fait l'objet d'une profonde réforme. De nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 et des procédures d'évaluations nationales des acquis des élèves ont été mises en oeuvre. La réforme entreprise vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. L'aide personnalisée permet désormais aux enseignants de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Si besoin, des aides spécialisées sont également mises en oeuvre. Les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires constituent également une réponse au traitement de la difficulté scolaire, dans la perspective d'une meilleure réussite de tous les élèves à l'école primaire. La circulaire de rentrée 2011 publiée le 2 mai 2011 rappelle le recentrage sur les enseignements fondamentaux dans un chapitre intitulé « Consolider les savoirs fondamentaux ». Les deux notes d'orientation pédagogique produites lors de la publication des résultats des évaluations CE1 et CM2 rappellent à tous les enseignants la nécessité de recentrer sur les fondamentaux les activités des élèves à tous les niveaux de classe.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119449

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10727

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3846